

**DECISION N°DC 05 /2020**

**Protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre de Gestion pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** la loi n°78-1183 du 20 décembre 1978,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** le protocole d'intervention d'un psychologue du travail du centre de gestion pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** la DECISION N°DC 03/2018 relative au protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre de Gestion pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse

**Vu** l'avenant au protocole n°2018-911143 relatif à l'intervention d'un psychologue du travail du centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne et le SIOM de la Vallée de Chevreuse

**Considérant** l'adhésion du SIOM de la Vallée de Chevreuse au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France, sis 15 rue Boileau, 78000 Versailles, en application de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM d'avoir à disposition un psychologue du centre de gestion,

**Considérant** les modifications des conditions financières par délibération du 14 octobre 2019 du conseil d'administration du CIG,

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

De signer l'avenant au protocole d'intervention d'un psychologue du travail avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne afin d'organiser les interventions d'un psychologue du CIG que le SIOM souhaite mettre en place soit à son initiative, soit à la suite d'une demande d'intervention du médecin de prévention à laquelle le SIOM a donné un avis favorable.

**ARTICLE 2 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la collectivité s'acquitte pour l'intervention du psychologue d'une vacation d'1h30, facturée 160 €.

**ARTICLE 4 :**

Les crédits relatifs à ces prestations sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

23 JAN. 2020  
Villejust, le  
Le Président,  
Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : **24 JAN. 2020**  
- affichée le : **24 JAN. 2020**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC05_2020
Date de la décision:	2020-01-23 00:00:00+01
Objet:	Protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre de Gestion pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200123-DC05_2020-AU

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20200123-DC05_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	933
nom original: dc 05 20.pdf	application/pdf	114634
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20200123-DC05_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	114634

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	24 janvier 2020 à 09h14min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 janvier 2020 à 09h15min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 janvier 2020 à 09h15min06s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	24 janvier 2020 à 09h20min34s	Reçu par le MIAT le 2020-01-24

